

Service intendance – Informations aux familles

REGIME

La qualité d'externe, demi-pensionnaire 4j, 5j ou interne est choisie pour toute la durée de l'année scolaire. C'est le choix effectué sur la fiche intendance (à retourner au professeur principal pour le 10 septembre) qui est retenu.

Il n'est pas possible de changer de régime en cours de trimestre. Toute demande de changement de régime pour le trimestre suivant devra impérativement être adressée par courrier au service intendance.

TARIFS

Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional d'Aquitaine pour l'année civile. Ils sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année, ils sont annuels et forfaitaires.

	DP 5 jours	DP 5 jours avec ARR*	DP 4jours	DP 4 jours avec ARR*	Interne	Interne avec ARR*
Montant annuel 2020/2021	505,80 €	432 €	432 €	372,96 €	1 340,64 €	1 207,80 €

*ARR = aide régionale à la restauration accordée à tout lycéen bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire.

Le règlement s'effectue par trimestre. Par exemple, en 2019/2020 les internes ont réglé 521,36 € au 1^{er} trimestre, 446,88 € au 2^{ème} trimestre et 372,40 € au 3^{ème}.

Les élèves externes ainsi que les DP 4 jours, peuvent manger occasionnellement le midi en créditant une carte délivrée à l'intendance au tarif de 3,80 € le repas.

À noter : le régime DP 4 s'assouplit et permet dès cette rentrée 2020 de choisir quel jour de la semaine l'élève ne fréquentera pas le service de restauration. Ainsi, si l'emploi du temps laisse le vendredi après-midi de libre, l'élève peut choisir une « DP 4 – hors vendredi » lui permettant de se restaurer les lundi, mardi, mercredi et jeudi (*à préciser dès la prise de connaissance de l'emploi du temps*).

CAS DES ELEVES BOURSIERS

Chaque trimestre, les bourses nationales sont déduites de la facture de self et/ou d'internat. L'excédent éventuel est versé aux familles à la fin du trimestre.

Le RIB joint à la fiche intendance doit obligatoirement correspondre au parent bénéficiaire des bourses.

FONDS SOCIAUX

En cas de difficultés, les familles peuvent faire appel aux fonds sociaux. Les dossiers sont à retirer au service intendance.

MOYENS DE REGLEMENT

Les règlements sont à effectuer par TÉLÉPAIEMENT en accédant à votre espace en ligne sur le site du Lycée, lien « Téléservices », grâce aux identifiants et mots de passe communiqués en début d'année scolaire.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, merci de prendre contact avec le service intendance.

Si toutefois vous ne parvenez pas à régler par ce biais, il demeure possible de régler par chèque ou espèces.

FICHE INTENDANCE

NOM :	Externe	<input type="checkbox"/>
Prénom :	Demi-pensionnaire 4 jours	<input type="checkbox"/>
Classe :	Demi-pensionnaire 5 jours	<input type="checkbox"/>
Date et Lieu de naissance :	Interne	<input type="checkbox"/>

ETABLISSEMENT FREQUENTE L'ANNEE DERNIERE :

BOURSES NATIONALES : demande effectuée pour 2020/2021 Non Oui

AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION (Toute famille bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF bénéficie d'une aide à la restauration du conseil régional)

Bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire : Non Oui → Fournir le justificatif 2020

PÈRE (ou représentant légal)

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. domicile : Portable : Travail :

Mail :

Nom et adresse de l'employeur :

N°allocataire CAF :

MÈRE (ou représentante légale)

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. domicile : Portable : Travail :

Mail :

Nom et adresse de l'employeur :

N°allocataire CAF :

NOM DE LA PERSONNE CHOISIE COMME RESPONSABLE FINANCIER :

Agrafer obligatoirement un RIB du responsable financier au dos de cette fiche face visible

(Permet au lycée de vous reverser les bourses ou de vous rembourser un trop-perçu par virement)

Je soussigné(e) responsable légal de l'élève
atteste avoir pris connaissance du règlement du service annexe d'hébergement et de restauration.

Signature du représentant légal